

Note de service

Destinataires : CAAT

Expéditrice : Barb Simmons, directrice
Direction de la prestation des services

Date : Le 20 mai 2011

Objet : Financement de base et projets réalisés dans le cadre du processus concurrentiel du Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage (FAIA) pour la période de 2008-2009 à 2010-2011

Nous vous remercions de votre appui à la formation en apprentissage en Ontario. C'est avec plaisir que je vous fais parvenir les mises à jour ci-dessous au sujet des lignes directrices et exigences du FAIA.

Lignes directrices de vérification et rapport final

En 2009, il était indiqué qu'une vérification ne serait pas nécessaire concernant le financement de base. Par la suite, des précisions ont été apportées.

Dans le cadre des exigences de reddition de comptes relatives aux projets financés par des fonds publics, une vérification sera nécessaire pour tous les projets financés en vertu du FAIA et réalisés durant la période de 2008-2009 à 2010-2011.

Je vous prie de m'excuser pour tout inconvéient que cela pourrait vous causer.

Veuillez trouver ci-joint la version définitive des lignes directrices de vérification et du rapport final des projets réalisés à l'aide du financement de base et du financement reçu dans le cadre du processus concurrentiel. Ces lignes directrices seront également publiées sur le site Web du ministère : www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/index.html.

- Rapport financier vérifié des projets réalisés à l'aide du financement de base et du financement reçu dans le cadre du processus concurrentiel (**la date limite de présentation de ce rapport a été reportée au 31 août 2011 en raison de la publication tardive des lignes directrices**).
- Rapport financier final, dûment signé (**date limite de présentation : le 30 juin 2011**).
- Le rapport financier final et le rapport financier vérifié doivent être préparés à l'aide de la version électronique du modèle fourni et soumis par voie électronique, à AEF@ontario.ca. Veuillez faire parvenir un exemplaire papier à l'adresse suivante :

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Direction de la prestation des services
Coordination des programmes
Fonds pour l'amélioration des installations d'apprentissage
33, rue Bloor Est, bureau 200
Toronto ON M7A 2S3

RAPPORT DE SUIVI SIX MOIS APRÈS LA FIN DES PROJETS RÉALISÉS À L'AIDE DU FINANCEMENT REÇU DANS LE CADRE DU PROCESSUS CONCURRENTIEL

La date limite de présentation de ce rapport, qui touche la période du 1^{er} avril 2011 au 30 septembre 2011, reste le 31 octobre 2011.

Paiements de transfert

Veillez prendre note que le paiement de transfert découlant du rapport final et du rapport financier vérifié sera effectué une fois que ces documents auront été reçus et approuvés.

Les lignes directrices concernant le financement du FAIA pour 2011-2012 devraient être publiées prochainement. Je vous invite à travailler étroitement avec le personnel lorsque ces lignes directrices seront disponibles.

Nous vous remercions de votre précieuse contribution à la formation en apprentissage en Ontario.